



PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

AFFICHAGE LE

07 JUIL. 2023

MAIRIE ST ROMAIN LES ATHEUX

PRESENTS : KAUFFER David, MAURIN Joël, TASSINI Irène, DOLA Cyril, BAIGUINI Béatrice, MONTEUX Michel, GARNIER Julien, DESCELLIERE VENDROUX Laura, ODOUARD Rémi, MARQUET Monique.

ABSENT avec procuration : VALLAT Ludivine procuration à BAIGUINI Béatrice ; RENONCOURT Laurent procuration à DOLA Cyril.

ABSENT : DEREYMOND Christelle.

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 12
Nombre de votants : 12

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur ODOUARD Rémi est désigné pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR :

1/ Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

La séance débute à 18H00

1/ Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

ELECTION DES DELEGUES ► DELIBERATION D-2023-36

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral R15/2023 du 14 avril 2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de

l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités ouvre la séance et indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme MARQUET Monique, Mr MONTEUX Michel, Mr GARNIER Julien et Mme DESCELLIERE VENDROUX Laura. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- MR KAUFFER David : 12 voix
- MR MAURIN Joël : 12 voix
- MR DOLA Cyril : 12 voix

➡ Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, vote par scrutin majoritaire à deux tours,

Ayant obtenu la majorité absolue, MR KAUFFER David, MR MAURIN Joël, MR DOLA Cyril sont proclamés élu en qualité de délégué du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales.

ELECTION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES ► DELIBERATION D-2023-37

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral R15/2023 du 14 avril 2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités ouvre la séance et indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme MARQUET Monique, Mr MONTEUX Michel, Mr GARNIER Julien et Mme DESCELLIERE VENDROUX Laura. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants des délégués du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

MR RENONCOURT Laurent :	12 voix
MME TASSINI Irène :	12 voix
MR GARNIER JULIEN :	12 voix

➤ Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, vote par scrutin majoritaire à deux tours,

Ayant obtenu la majorité absolue, MR RENONCOURT Laurent, MME TASSINI Irène, MR GARNIER Julien sont proclamés élu en qualité de suppléants des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 18.

Saint-Romain-les-Atheux, le 13 juin 2023.

Le Maire – David KAUFFER

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Romain-les-Atheux, which is circular and contains a coat of arms. The seal is partially obscured by a large, dark, handwritten signature that appears to be 'David Kauffer'.

Le secrétaire de séance
Rémi ODOUARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' and 'O' followed by a horizontal line.

Prochaines séances du conseil municipal : le jeudi 6 juillet 2023.

AFFICHE LE 07. JUIN 2023 ET MIS EN LIGNE LE 07. JUIN 2023 SUR
www.saint-romain-les-atheux.fr

